

Conditions de vente

- 1) Les entrées achetées à la caisse sont valables le jour même, ne peuvent donner à lieu à aucun remboursement.
- 2) Les carnets de 10 entrées achetés une année N sont valables jusqu'en fin de la saison N+2 leur date limite de validité n'est pas modifiable.
- 3) Pour la vente a distance les conditions de vente et de rétractation sont disponibles sur la page d'achat : <http://www.levallon.fr/offrir/>

Le Vallon du Villaret: Règlement intérieur

1) Le fait de pénétrer dans le Vallon, tant en groupe qu'à titre individuel, implique obligatoirement et sans réserve, l'acceptation de l'ensemble des dispositions du présent Règlement Intérieur. En cas d'inobservation d'une ou plusieurs de ces prescriptions, la Direction est fondée à inviter tout contrevenant à quitter l'enceinte du Vallon sans délai et sans indemnité.

En outre, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage de quelque nature que ce soit, aux biens ou aux personnes, qui trouverait son origine dans le non-respect du présent règlement ou serait causé par des visiteurs.

2) Les personnes mineures non accompagnées ne sont pas admises dans le vallon.

Les mineurs doivent rester en permanence sous le regard des adultes qui les accompagnent et restent sous leur entière responsabilité.

Des mineurs trouvés seuls dans le vallon seront immédiatement exclus et cette exclusion ne donnera lieu à aucun remboursement.

3) Les panneaux oranges sont des règles de sécurité à respecter impérativement. Nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsables d'incidents intervenant par non respect de ces règles de sécurité.

4) Les entrées achetées ne sont en aucun cas remboursées. Toute sortie est définitive, sauf tampon sur la main appliqué à la caisse.

5) Pour des raisons de maintenance ou de sécurité nous pouvons être amenés à fermer certaines installations. Ceci ne donne droit à aucune indemnisation.

6) Le Vallon ne peut être tenu pour responsable des conditions météorologiques. Toutefois, les visiteurs surpris par un gros orage, et qui sortent alors qu'ils sont entrés depuis moins de une heure peuvent bénéficier d'entrées gratuites valables jusqu'à la fin de la saison en cours.

7) Les tarifs réduits (étudiant, demandeur d'emploi, famille nombreuse) sont accordées sur présentation d'un justificatif de l'année en cours. Pour les familles nombreuses, il faut soit la carte individuelle de famille nombreuse, (tarif réduit accordée seulement au(x) porteur(s) de la carte, soit un justificatif familial (livret de famille, doc. de la mutuelle).

8) Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de fumer dans le vallon, sauf autour de la tour et de l'auberge

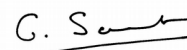
9) Les chiens ne sont pas admis dans le vallon, sauf les chiens d'assistance aux personnes handicapées.

10) La cueillette de végétaux, même les plus petits, est interdite.

11) Toutes les barrières en bois ou en cordelette sont à respecter.

12) Le pique nique est interdit en dehors des deux zones aménagées à cet effet au niveau du parking et à côté de l'auberge.

Pour le Conseil d'Administration
Le président de la SA LE Villaret,
le 30 avril 2003


G. Saut